

Conseil du 20^e arrondissement
Séance du mercredi 3 novembre 2021

Vœu relatif à l'augmentation des budgets d'investissement et à la définition d'un PIM pour la réalisation de travaux dans les établissements scolaires du 20^e arrondissement permettant l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage

Déposé par l'ensemble des [élu.es](#) du Groupe Ecologiste de Paris 20^e et Sylvain Indjic et l'ensemble des [élu.es](#) du Groupe Génération.s

Considérant notre attachement à la réussite éducative des élèves du 20^e arrondissement et plus largement de Paris, qui passe notamment par la capacité de l'Etat et de la Ville à offrir des conditions et un environnement d'apprentissage agréable et de qualité ;

Considérant que, malgré les efforts annuels conséquents en terme d'investissement, la situation de certains établissements n'est pas digne de notre collectivité et obère la confiance que les parents d'élèves portent à notre action et l'attention que les élèves portent à leur cadre scolaire ;

Considérant l'absence de confort thermique dans certains établissements, absolument nécessaire à de bonnes conditions d'apprentissage pour les élèves et d'enseignement pour la communauté éducative ;

Considérant que la réalisation de Contrats de performance énergétique (CPE) à partir de 2016 a permis d'accélérer les travaux d'efficacité énergétique et de diminution des consommations, qui manque aujourd'hui d'un bilan coût – avantage pour la Ville ;

Considérant que ces CPE n'ont pas systématiquement donné lieu à des diagnostics de performance énergétique (DPE) avant et après travaux, empêchant ainsi la Ville de vérifier la tenue des objectifs du Plan Climat Air Energie parisien ainsi que la qualité des travaux et les conditions de rémunérations des opérateurs ;

Considérant la mise en œuvre d'un programme de réalisation de cours oasis, dont l'objectif est partagé et souvent saluée par les communautés éducatives, les élèves et leurs parents ;

Considérant que la programmation des investissements pour les cours oasis n'est aujourd'hui pas transparente ;

Considérant que l'absence de Programme d'investissement de la mandature (PIM) empêche de tenir un débat démocratique de qualité permettant, malgré les contraintes budgétaires, de prioriser – notamment pour ce qui concerne les politiques publiques parisiennes de l'éducation – les établissements devant être rénovés largement ;

Considérant qu'au-delà des grandes opérations de rénovations – par exemple pour créer des établissements bioclimatiques - un effort doit être fait par la Ville pour accélérer les travaux du quotidien pour l'amélioration du confort immédiat des élèves et de la communauté éducative, et parfois même les conditions de sécurité au sein des établissements ;

Considérant que les dotations d'investissement local allouées aux Mairies d'arrondissements permettent largement de contribuer à l'amélioration du bâti et à l'entretien des établissements parisiens sans pour être autant suffisantes ;

Considérant la diminution du budget pour l'achat de matériel utile à de bonnes conditions d'apprentissage et d'enseignements (tables, chaises, rideaux etc.) ;

Considérant le rythme annuel des Visites fonctionnelles d'architecture (VFA) ;

Considérant le manque de moyen en personnel des Sections locales d'architecture (SLA) de la Ville pour pouvoir mener à la fois de grands projets de rénovations et des interventions ponctuelles pour les réparations du quotidien ;

Considérant l'accumulation des demandes par les responsables d'établissements pour de telles interventions en lien avec la sécurité et le confort des élèves, des enseignements et du personnel (plomberie, sécurité, petits travaux etc.) ;

Considérant par ailleurs les procès-verbaux des Conseils d'écoles et des Conseils d'administrations des établissements scolaires qui font régulièrement état de demandes de travaux allant dans le sens des considérants précédents ;

Considérant le retard pris lors de la mandature précédente dans les investissements dans le 20^{ème} arrondissement.

Par conséquent, sur propositions de l'ensemble des élu.es du Groupe écologiste de Paris 20^e et de Sylvain Indjic et de l'ensemble des élu.es Génération.s, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- La dotation d'investissement local du 20^e soit augmentée pour rattraper le retard d'investissements et qu'une large part soit consacrée aux travaux n'entrant pas dans le champ traditionnel du PIM de la Ville de Paris afin d'améliorer rapidement et sous cinq ans les conditions d'apprentissage et d'enseignement dans les établissements scolaires du 20^e arrondissement ;
- Qu'un calendrier des VFA et de la réalisation des Cours oasis soit communiqués à l'attention des élu.es du Conseil d'arrondissement et qu'un état de leurs conclusions puissent donner lieu à un suivi et à une programmation d'investissements pluriannuels sur cinq ans soumis à l'approbation du Conseil ;
- Qu'un suivi mensuel par établissements des dépenses de fluides soit réalisé en lien avec la DCPA.

Par conséquent, sur propositions de l'ensemble des élu.es du Groupe écologiste de Paris 20^e et de Sylvain Indjic et de l'ensemble des élu.es Génération.s, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Se dote d'un PIM dès 2022, dans lequel priorité sera donnée à la rénovation des établissements scolaires de la Ville nécessitant de lourdes interventions afin de respecter les objectifs de sécurité, de bonne condition d'apprentissage et des objectifs de neutralité carbone de la Ville via son Plan Climat Air Energie ;
- Réalise un audit des CPE réalisés sous la mandature précédente ;
- Fasse état de la programmation des futures opérations dites « Cours Oasis » dans ce PIM de rénovation globale du patrimoine scolaire d'ici à 2026 ;
- Augmente les moyens humains et budgétaires en conséquence de ces ambitions de rénovation globale pour les Sections locales d'architectures afin d'en permettre la mise en œuvre.